

Dématérialisation Flux Financiers

Depuis le 1er janvier 2017, la solution Chorus Pro est mise à disposition par les services de l'Etat afin de transmettre les factures sous forme dématérialisée à destination des collectivités et établissements publics.

Cette solution gratuite et sécurisée permet un gain financier et de temps dans le traitement des documents de facturation.

Cette facturation électronique sera rendue obligatoire pour toute entité quelle que soit sa taille à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Accéder au portail Chorus Pro](#)

[Documentation](#)

BINETTE Laurence

[Services Fonctionnels](#)

[Responsable Finances](#)

[02 32 39 89 61](#)